

1<sup>er</sup> trimestre 2019  
N°76



PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

6900 Marche-en-Famenne

11/489

**P501160**



**Bulletin de liaison**

 **inclusion** lgsbl  
Sud Luxembourg



*Bonjour à tous et à toutes,*

*Ceci sera le 1er numéro de 2019. Le manque d'actualités et de temps m'ayant poussé à faire l'impasse sur le 4ème numéro de 2018.*

*Petit coup d'œil dans le rétro.*

*Nous avons fixé deux rendez-vous cette année.*

*Le premier nous rassembla nombreux à Animalaine pour notre désormais traditionnel BBQ de la Pentecôte. Ce fut une très belle journée d'échange sous le soleil.*

*Profitant du choix de l'organisation de la journée des familles dans notre provinces, nous vous invitons à rejoindre la ferme du Monceau pour notre rencontre d'automne. Malheureusement, bien rares furent les membres de notre groupement qui firent le déplacement...*

*Pour 2019, rien n'est encore décidé pour notre groupement.*

*Toute idée est la bienvenue.*

*Bonne lecture.*



# Journée des familles

Se promener à dos d'âne, fabriquer du pain, du beurre ou de la tarte, danser, découvrir les animaux de la ferme et le jardin, écouter un conte dans la cave de la sorcière ou assister à un spectacle de marionnettes... les participants ont vécu une superbe journée dans notre campagne.







La journée des familles est une occasion de rencontrer d'autres parents dans un cadre agréable où tout est fait pour divertir nos enfants.



# Un nouveau site internet

**[www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)**

L'asbl a totalement refait son site.

Il est clair, structuré et très complet. Il permet de trouver mille réponses sur le handicap mental (voir plan ci-dessous).

Il existe un espace « membres » donnant accès à des informations supplémentaires.

## PLAN DU SITE

**ACCUEIL**  
**L'INCLUSION, QU'EST-CE QUE C'EST ?**  
**ESPACE MEMBRES**

**QUI SOMMES-NOUS ?**

### • MISSIONS ET OBJECTIFS

- Défendre les droits & intérêts
- Rassembler et créer du lien
- Répondre aux besoins individuels

### • NOTRE ÉQUIPE

### • NOTRE RÉSEAU

### • NOTRE HISTOIRE

### • GROUPEMENTS RÉGIONAUX

### • SYNDROMES ET GROUPES SPÉCIFIQUES

Cliquez sur les lignes pour accéder directement aux différentes parties du site internet



## LE HANDICAP INTELLECTUEL

### • DÉFINITION

- Les différents degrés de handicap
- Le handicap intellectuel n'est pas une maladie mentale !

### • LES CAUSES

- L'importance du dépistage et de la prévention
- Accompagner l'annonce du diagnostic

### • LES CONSÉQUENCES



- Au niveau du fonctionnement intellectuel
- Au niveau du comportement adaptatif
- Au niveau de l'expression émotionnelle

•**TERMINOLOGIE**

•**TYPES ET SYNDROMES**

- Angelman
- Autres types et syndromes
- Prader-Willi
- Trisomie 21
- Williams
- X-Fragile
- Trouble du spectre autistique
- Le polyhandicap



**AU LONG DE LA VIE**

•**ANNONCE ET DIAGNOSTIC**

- Quand il n'y a pas de diagnostic
- À l'annonce du handicap

•**TROUVER DE L'AIDE**

- Rencontrer d'autres parents
- Service social de 1ère ligne
- Les services de répit

•**SERVICES DE SOUTIEN**

- Service d'accompagnement de la petite enfance
- Accompagnement scolaire
- Services d'accompagnement

•**DE LA CRÈCHE À L'ÉCOLE**

- Accueil à la crèche
- Panorama de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Description de l'enseignement spécialisé
- Inclusion scolaire
- Plan Individualisé d'Apprentissage (P.I.A.)
- Service d'accueil de jour pour enfants

•**APRÈS L'ÉCOLE**

- Travail en intégration et aides à l'emploi
- Travail en E.T.A.
- Activités citoyennes
- Accueil de jour pour adultes
- Loisirs
- Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

•**TROUVER UN HÉBERGEMENT**

- Hébergements pour enfants
- Hébergements pour adultes
- Logements en autonomie
- Logements encadrés novateurs



## •VEILLER À SA SANTÉ

- Les 1ers réflexes
- Les centres de génétique
- Consultations multidisciplinaires
- Centres de Réadaptation Ambulatoire

## •DÉFENDRE SES DROITS ET REVENUS

- Organismes de référence – reconnaissance et droits
- Allocations familiales majorées
- Allocations pour adultes
- Aides à l'emploi
- Mesures de protection juridique

## •HANDICAP ET VIEILLISSEMENT

- Les services pour les personnes vieillissantes
- L'après-parent

## •LIENS UTILES

## REVENdicATIONS

### •SECRÉTARIAT POLITIQUE

- Accessibilité universelle
- Capacité juridique
- Désinstitutionnalisation
- École inclusive
- Élections accessibles
- Emploi
- Niveau de vie
- Rien sur nous sans nous
- Aidants proches
- Logopédie



### •REPRÉSENTATION EXTERNE

## FORMATIONS & SENSIBILISATION

### •SENSIBILISATION

### •FORMATIONS

## NOS PUBLICATIONS

- INCLUSION MAGAZINE
- COMMUNIQUÉS DE PRESSE
- ACTUALITÉS
- MÉMORANDUMS POLITIQUES
- CAMPAGNES DE SENSIBILISATION
- AUTRES PUBLICATIONS
- DERNIERS RAPPORT D'ACTIVITÉ





# Sur notre blog

[www.inclusionlux.wordpress.com](http://www.inclusionlux.wordpress.com)

## Au-delà de nos différences

Publié le 9 janvier 2019

### Nos publications



Un catalogue édité par l'AVIQ qui reprend 400 références de livres « jeunesse » sur le handicap, la maladie et l'acceptation de la différence.

[> Télécharger](#)



# Cotisation 2019

Vous avez sans doute reçu un courrier du bureau central vous invitant à payer votre cotisation. Vous l'avez constaté, après plus de 30 ans sans augmentation, la cotisation est passée à 35€.

Vous pouvez payer cette somme sur le compte de l'ASBL INCLUSION ou sur celui de notre section (comme d'habitude). Le montant est partagé entre les deux.

**Etre membre, c'est adhérer à une association qui veille à :**

- défendre les droits & intérêts des personnes ayant un handicap intellectuel**
- rassembler et créer du lien,**
- répondre aux besoins individuels.**

**Vous êtes invités à verser votre cotisation 2019 de 35€ sur le compte de la section**

**BE 09 0000 2016 2357  
au nom de ASBL INCLUSION**



## Exonération fiscale

**Tout don d'un minimum de 40€  
donne droit à une exonération  
fiscale envoyée en fin d'exercice.**

## A suivre en 2019

### Fin de la minorité prolongée

Si on veut anticipé la fin de la minorité prolongée, on peut introduire dès aujourd'hui une demande de transformation auprès du juge de paix.

Le juge de paix a **jusqu'au 1er septembre 2019** pour transformer la mesure de minorité prolongée en une mesure de protection judiciaire prévue par la nouvelle loi.

Si à cette date aucune mesure n'a été prise, la minorité prolongée est **transformée d'office** en une mesure de représentation sur les biens et sur la personne.

Le tuteur ou les parents sont alors automatiquement désignés administrateurs.





[www.inclusionlux.wordpress.com/](http://www.inclusionlux.wordpress.com/)

EDIT. RESP. : Paul MAHY – Rue Sainte-Barbe, 26  
6900 Waha  
tél 084/34.49.81      [mahypaul6@gmail.com](mailto:mahypaul6@gmail.com)